



ANNEXE : RG°22-31130

2006-0521

Laurent Cascales, Expert de justice

AGCE MONTPELLIER ANTIGONE
62, AVENUE SAMUEL CHAMPLAIN
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.67.15.58.88

M. SAINT GUILHEM LAURENT
4 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
34590 MARSILLARGUES

Vos références

N° client / identifiant internet : 04948448
N° souscripteur : 12191641Y
N° contrat : 5014
N° avenant : 01

CONDITIONS PERSONNELLES - PRIVATIS

Cher Sociétaire,

Vous avez choisi de souscrire auprès de Groupama un contrat d'assurance PRIVATIS. Nous vous en remercions. Le présent contrat est conclu entre la Caisse Locale Groupama de CL AMA DU GRAND MONTPELLIER et MONSIEUR LAURENT SAINT GUILHEM.

Comme convenu avec votre conseiller Groupama, nous vous adressons vos conditions personnelles. Avec le Tableau des Montants de Garantie et des Franchises (modèle 214534-032021), elles complètent les Conditions Générales (modèle 201403-032021) et annexes, les statuts de la Caisse Locale et mentionnent les garanties que vous avez souscrites pour :

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

M. SAINT GUILHEM LAURENT, SALARIE GROUPAMA





VOTRE RESPONSABILITE :

SAINT GUILHEM LAURENT

L'(ES) HABITATION(S) :

4 PLACE HOTEL DE VILLE, MARSILLARGUES

VOTRE SANTE :

Nom Prénom	Date de naissance	Qualité
SAINT GUILHEM ENZO	né(e) le 05/04/2002	ENFANT
Régime complémentaire	Régime assurance sociale	
	REGIME GENERAL	

Nom Prénom	Date de naissance	Qualité
SAINT GUILHEM CAROLINE	né(e) le 16/07/1996	ENFANT
Régime complémentaire	Régime assurance sociale	
	REGIME GENERAL	



**Votre Habitation**

Adresse	:	Batiment	:	PARTICULIER
		Occupation	:	OCCUPANT TOTAL
		Qualité	:	PROPRIETAIRE
		Protection Vol	:	Aucune
		Nature risque contigu	:	SANS CONTIGUITE
Pièces	:	Usage habitation	:	PRINCIPAL
Autres	:			
		Maintien gar. vol cas inhabitation	:	NON

Vos Garanties Habitation (RE-EQUIPEMENT à NEUF)

Vous avez choisi les garanties suivantes :

- ASSISTANCE
 - ASSIS. PERSONNES DEPLACEMENT
 - ASSISTANCE HABITATION
- ATTENTAT HABITATION
 - ATTENTAT HABITATION HORS POOL
- FRAIS ANNEXES - HONORAIRES EXPERT sans franchise
 - HONORAIRES D'EXPERTS
- FORMULE SECURITE-LA PROTECTION DE VOS BIENS*** sans franchise dans la limite DOMMAGES MATERIELS
 - INCENDIE EXPLOSION
 - DEGATS DES EAUX
 - BRIS DE GLACES
 - VOL
 - EV. NAT. HORS NEIGE AVALANCHE
 - NEIGE ET AVALANCHE
 - BRIS DE GLACES CONTENU
 - DOMMAGES ELECTRIQUES
 - FRAI.DEMO.SANS DOM.BAT.TEMPETE
 - FRAI.DEMO.SANS DOM.BAT. NEIGE
- CATASTROPHES NATURELLES (1)

(1) La garantie Catastrophes Naturelles s'applique aux garanties dommages selon les modalités prévues à vos conditions générales et selon la législation en vigueur.

Sous réserve d'une franchise OBLIGATOIRE, applicable sur certaines garanties, dont le montant est précisé dans le Tableau des Montants de Garanties et de Franchises (TMGF).

Indice à la souscription :

FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT)

1.033,400



**Les Dommages Causés Aux Autres**

par : M SAINT GUILHEM LAURENT
et les personnes telles que définies dans vos conditions générales

Vos Garanties

Vous avez choisi les garanties suivantes :

- RC VIE PRIVEE PROTECTION JURIDIQUE sans franchise

Indice à la souscription :

FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT)

1.033,400 (valeur au 01/01/2022)



**Les Garanties de la Personne**

M SAINT GUILHEM ENZO

(05/04/2002)

ENFANT

Vos Garanties

Vous avez choisi les garanties suivantes :

- ASSURANCE SCOLAIRE dans la limite FORMULE 1

FRAIS DE RECHERCHE

ACCIDENTS CORPORELS

ACC.CORP.ENFANTS FRAIS SOINS

Indice à la souscription :

AGI (POINT AGIRC-ARRCO)

1,2714 (valeur au 01/01/2022)

Les Garanties de la Personne

MLE SAINT GUILHEM CAROLINE

(16/07/1996)

ENFANT

Vos Garanties

Vous avez choisi les garanties suivantes :

Indice à la souscription :

AGI (POINT AGIRC-ARRCO)

1,2714 (valeur au 01/01/2022)



**Clause(s) Particulière(s)**

D'autre part, il est convenu pour votre habitation de MARSILLARGUES de 5 pièce(s)

BATIMENT DE TYPE 1

La clause particulière "Bâtiment de type 1" figurant aux Conditions Générales s'applique au présent contrat.

REEQUIPEMENT A NEUF

La clause particulière "Rééquipement à neuf" figurant aux Conditions Générales s'applique au présent contrat.



**MENTIONS LEGALES**

Le souscripteur certifie que les réponses ayant permis d'établir le contrat sont exactes.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de sa part entraîne la nullité du contrat (art L113.8 du Code des Assurances), toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter la charge d'une partie des indemnités (art L113.9 du Code des Assurances), le manquement à ses obligations contractuelles (non paiement de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistré dans un fichier central professionnel.

Le contrat pourra être résilié par manquement à ses obligations contractuelles (non paiement de la cotisation, fausse déclaration).

Protection des données personnelles

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et Services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales ou notice d'information de votre contrat. Ces informations sont conservées, au maximum, le temps de la relation contractuelle, et jusqu'à expiration des délais de prescriptions légaux.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à vos informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse portée au présent document) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr.

Conformément à la réglementation, nous vous informons que vous pouvez refuser de faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, en vous inscrivant, gratuitement, sur la liste d'opposition nationale au démarchage téléphonique (Bloctel); toutefois, cette inscription ne fait pas obstacle à l'utilisation de vos coordonnées téléphoniques dans le cadre de nos relations contractuelles.

En cas de réclamation (désaccord ou mécontentement) relative à votre contrat, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou au siège de votre Caisse régionale (dont les coordonnées figurent aux présentes).

Si la réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au service « réclamations » de votre Caisse régionale (dont les coordonnées figurent aux présentes). Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. Celle-ci sera traitée dans les deux mois au plus. Si tel n'est pas le cas, vous en serez informé. En dernier lieu, vous pouvez recourir à la Médiation de l'assurance dont les coordonnées sont disponibles sur le site groupama.fr ou auprès de votre interlocuteur habituel. Si l'avis de la Médiation de l'assurance ne vous satisfait pas, vous pouvez éventuellement saisir la justice.

La cotisation annuelle, correspondant aux garanties souscrites, est de :

539,95 € HT 594,33 € TTC

La cotisation TTC est exigible à la date d'échéance annuelle mentionnée ci-dessous.

Votre contrat se renouvelle d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par vous ou par nous dans les formes et conditions prévues aux conditions générales.

L'assuré reconnaît avoir reçu ce jour un exemplaire des Conditions Générales.

Date d'effet du contrat : **01/01/2022**

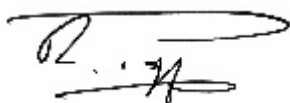
Date d'échéance annuelle : **01/01**

Fait en double exemplaire à **Montpellier** le **19 janvier 2022**

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

Signature du souscripteur précédée de "certifié exact"

Le Directeur Général



Romain TANGUY



* 1 2 1 9 1 6 4 1 5 0 1 4 0 0 4 C P *